

SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain
- Cession de parcelle
- Personnel communal
- Intercommunalité
- Finances

Infos pratiques :

- Battues de chasse
- Fermeture exceptionnelle
- Nouveaux horaires mairie
- Enquête publique
- Collecte de sapins
- Jeunes diplômés
- Déneigement des trottoirs
- Collecte des déchets
- Recrutement de conciliateurs de justice



Mairie de Steinbourg

Place du Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

03.88.91.15.61
mairie@steinbourg.fr

www.steinbourg.fr

 Commune de Steinbourg 

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas intervenir pour la vente des maisons d'habitation route de Saverne et rue des Bouchers.

CESSION DE PARCELLE

Le Conseil Municipal valide la cession d'une parcelle communale à un particulier (derrière une habitation), rue des prés.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune pour le contrat pour la protection santé pour le personnel communal.

Il acte également les participations mensuelles en fonction de la situation familiale des agents.

INTERCOMMUNALITÉ

Le contrat CTG Convention Territoriale Globale concernant les actions de financement pour la jeunesse est également renouvelé avec la Communauté des communes du Pays de Saverne et la Caisse d'Allocations Familiales.

Les propositions émises par la commission CLECT de la Communauté des communes du Pays de Saverne pour la gestion des zones artisanales de Saverne et Dettwiller ont aussi été approuvées.

FINANCES

Le Conseil Municipal attribue des subventions pour un spectacle scolaire, pour la participation des associations aux manifestations communales et pour les divers frais engendrés par l'organisation du marché Saint Nicolas.

CALENDRIER DES BATTUES DE CHASSE

Forêt Kreutzwald

- Samedi 20 et dimanche 21 décembre 2025
- Samedi 10 et dimanche 11 janvier 2026
- Samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2026

Forêt Vogelgesang

- Dimanche 21 décembre 2025
- Vendredi 26 décembre 2026
- Lundi 29 décembre 2026



Zone entre le canal et l'autoroute

- Dimanche 4 janvier 2026

Forêt de montagne

- Samedi 27 et dimanche 28 décembre 2025
- Samedi 17 et dimanche 18 janvier 2026
- Samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2026.

Par mesure de sécurité il est recommandé d'éviter ces secteurs.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

À partir du mois de janvier 2026, la mairie sera fermée tous les mercredis et vendredis après-midi.

Les horaires d'ouverture seront : du lundi au vendredi de 10h à 12h et les lundis, mardis et jeudis après-midis de 16h à 18h.

FERMETURE DES SERVICES COMMUNAUX

Les services de la mairie et de la bibliothèque seront fermés du 24 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Une astreinte sera assurée pour les urgences d'état civil - Tél. 07 50 56 10 85

Il est rappelé que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est affiché à l'extérieur de la mairie et que celui-ci est consultable sur le site de la commune

Informations pratiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroule du 15/12/2025 au 23/01/2026 concernant les procédures portées par la société Kuhn dans le cadre de leur projet d'extension :

- autorisation environnementale
- permis d'aménager
- mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monswiller.

Le public peut formuler des observations :

- sur les registres d'enquêtes à la mairie de Monswiller ou au siège de la Communauté de Communes du Pays de Saverne,
- par courriel enquete-publique-6939@registre-dematerialise.fr ou sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6939/>.

Les personnes peuvent également rencontrer le commissaire enquêteur qui assure des permanences à la mairie de Monswiller et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.



JEUNES DIPLOMÉS

Tu as obtenu ou tu es sur le point d'obtenir un diplôme prestigieux (métiers d'arts, médecine, droit, sciences po, etc...), manifeste-toi en mairie.

Ta persévérance sera récompensée lors de la cérémonie des voeux du Maire début 2026.



DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

En période hivernale chaque habitant est responsable du trottoir devant son domicile. Afin de prévenir la chute des passants, il est obligatoire de déneiger et déverglacer ces espaces.

Le guide des déchets du SMICOTOM pour l'année 2026 est disponible en mairie.

INFO : le 1er janvier 2026 étant un jeudi, la collecte des bacs de tri est décalée au samedi 3 janvier 2026.

RECRUTEMENT DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté qui intervient pour résoudre un litige entre plusieurs personnes. Il peut agir en dehors du cadre judiciaire ou pendant un procès, soit à la demande d'une ou des parties, soit désigné par le juge.

La conciliation est gratuite et permet de régler de nombreux conflits civils du quotidien : impayés, problèmes de voisinage, différends entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons de travaux, etc...

Pour permettre au Tribunal de proximité de maintenir la conciliation au plus proche des citoyens, nous devons renforcer notre équipe locale et recrutons sur le ressort judiciaire de Saverne et Molsheim.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact ou d'adresser un courrier de motivation accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso) au :

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ, Magistrate coordonnatrice

3 rue du Maréchal Kellermann / CS 69116

67129 MOLSHEIM Cédex

recrutement.conciliateur.tj-saverne@justice.fr

Téléphone : 03.88.49.72.49